



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 37

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Ludmila MONTEIRO	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Subvention 2023 à la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon

Dijon Métropole, depuis 2003, s'est engagée dans le développement d'outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon est un outil territorial primordial dans la conduite des politiques publiques en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la formation des jeunes de 16 à 25 ans, et en particulier ceux habitant les quartiers Politique de la Ville (QPV).

La Mission Locale propose :

- une mobilisation renforcée des dispositifs locaux mis en œuvre ;
- un travail renforcé et articulé en liaison avec l'échelon communal ;
- une meilleure mobilisation des outils de droit commun.

➤ **Bilan 2022**

L'offre de service de la Mission Locale vise à répondre à la globalité des problématiques des jeunes par une approche de proximité organisée sur le territoire métropolitain via 9 antennes et 3 permanences (dont 1 en maison d'arrêt).

La Mission Locale mobilise ainsi les mesures pour l'emploi, la qualification et la formation des jeunes et propose une offre de proximité auprès du monde de l'entreprise.

Cette dernière action s'est particulièrement développée dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes et du PACEA (Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) sur le territoire de Dijon Métropole et désormais à travers le Contrat Engagement Jeunes.

En 2022, la Mission Locale a accueilli 1800 jeunes pour la première fois, sur la métropole, dont 50 % ont entre 18 et 21 ans, 27,8% ont un diplôme de niveau IV (BAC). Parmi ces jeunes, la Mission Locale a favorisé l'accès et le maintien au logement pour 54,7 % d'entre eux et la mobilité pour 40,5 %.

Au titre de la mission Accueil - Accompagnement :

En 2022, la Mission Locale a accompagné 5 488 jeunes, dont 14 % issus des quartiers Politique de la Ville et a réalisé près de 102 680 actes d'accompagnement dont 34 686 de types entretiens et ateliers.

1 978 jeunes sont entrés en situation professionnelle : 1 593 sont entrés en emploi avec 2 602 contrats signés, 161 en emplois aidés, 224 en contrat d'alternance.

643 jeunes sont entrés en formation, 498 ont réalisé des périodes en entreprise et 122 des contrats en service civique.

Au titre du contrat d'engagement jeune :

En 2022, 808 entrées ont été enregistrées.

➤ **Axes 2023 :**

Dans ces conditions et au regard de ces spécificités, la Mission Locale s'engage, pour l'année 2023, à mettre l'accent sur les axes suivants :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics avec un travail spécifique pouvant être conduit en direction des publics des quartiers prioritaires, tout en garantissant la couverture territoriale actuelle. A ce titre, la Mission Locale s'engage à poursuivre la collaboration dans le cadre du dispositif Chantiers éducatifs permanents - Learning by doing, en direction des

jeunes des quartiers en rupture avec les dispositifs de droit commun, animés par l'Acodège , à participer à la Cité de l'Emploi et aux groupes Solidarité Emploi (GSE) animés par les quatre communes que sont Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant ;

- la continuité du Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) avec une attention particulière pour les jeunes vivant en QPV et les plus éloignés de l'emploi, autour d'un objectif de 900 entrées ;

- la promotion des « emplois francs » qui bénéficient aux demandeurs d'emploi dans les QPV ;

- la participation au PIC Réfugiés « IPeR-ACTIFS 21 » porté par la Croix Rouge ;

• le maintien d'un poste d'adulte relais qui a pour mission « d'aller vers » les publics résidant en QPV et d'apporter l'offre d'insertion au plus près de ces publics, y compris en milieu ouvert et chez les acteurs des QPV ;

- la contribution aux actions territoriales et aux dispositifs tels que les clauses sociales d'insertion, dans l'objectif d'articuler et de mailler les offres en adéquation avec les besoins des publics. Sur cet aspect, outre la prescription des publics, la Mission Locale s'engage à maintenir l'effort en cours dans la mobilisation du dispositif des parcours emploi compétences avec Pôle Emploi ;

- le partenariat renforcé avec Créativ' afin d'effectuer, pour 2023, des préconisations sur des interventions prioritaires pouvant être conduites par Dijon Métropole, notamment lors d'explorations vers les entreprises ;

- la continuité du parrainage;

Pour répondre notamment à ces objectifs, la Mission Locale s'appuie sur une réorganisation territoriale mise en œuvre en 2015, avec l'objectif de favoriser le suivi du travail de proximité et de garantir une plus grande réactivité de ses interventions, en prenant en compte le zonage du Contrat de ville.

Prenant appui sur ce bilan et ces objectifs, Dijon Métropole souhaite, pour 2023, soutenir la Mission Locale par le versement d'une subvention de 100 000 € conformément à la convention jointe à la présente délibération.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le projet de convention et l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 100 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN